Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

PROJET D'AGGLOMÉRATION LAUSANNE-MORGES

Dans la dernière ligne droite, toujours avec les communes

A la suite de la vaste consultation organisée l'an dernier dans la région de Lausanne et de Morges, le projet d'agglomération Lausanne-Morges (PALM) a été confirmé dans ses grandes orientations et complété. Ainsi, pour répondre aux interrogations suscitées par la densification de l'habitat et garantir la qualité de vie, le réseau prévu d'espaces verts a été développé. Le projet, conçu dans la concertation, est soumis aux communes avant d'être adopté et transmis à la Confédération début 2007.

La consultation menée à la fin de 2005 a confirmé les grandes lignes du projet d'agglomération Lausanne-Morges. Elle a permis également de le compléter.

Dans le domaine institutionnel, il ne s'est pas dégagé de consensus sur la création d'une entité responsable de sa mise en oeuvre vis-à-vis de la Confédération. Aussi, dans un souci pragmatique, les structures actuelles de conduite du PALM seront chargées de sa mise en oeuvre. De plus, à la demande de son Comité de pilotage, le Canton a été désigné interlocuteur répondant auprès de la Confédération. Par ailleurs, le projet se recentre aujourd'hui sur les 27 communes du " périmètre compact " de l'agglomération, directement concernées.

La perspective de densification, essentielle pour éviter l'éparpillement des constructions et l'étalement urbain, a suscité des inquiétudes. Le réseau vert prévu par le projet, constitué d'espaces naturels et de parcs a donc été étoffé. Afin qu'elle ne constitue pas une menace pour la qualité de vie, la densification s'accompagnera du développement des espaces verts : le Bois d'Ecublens, le plateau de la Blécherette et de Romanel, le Bois de Sauvabelin, le parc de Rovéréaz et du Château Fallot, notamment, seront valorisés.

Les sites stratégiques définis par le projet, destinés à accueillir emplois et habitants, ont été confirmés. Ils devront bénéficier de réseaux de transports efficaces. C'est le cas par exemple du quartier de Malley qui sera développé autour de la création d'une

nouvelle gare RER.

Ambitieux, le projet d'agglomération Lausanne-Moges doit permettre l'accueil d'environ 40'000 habitants et 30'000 emplois d'ici 2020. Econome, il entend surmonter les restrictions financières en coordonnant étroitement l'urbanisation, les transports et l'environnement. Volontaire, il vise la création d'une agglomération compacte, très accessible par les transports publics et les mobilités douces (vélo, marche) et irriguée par un réseau d'espaces verts.

Le Comité de pilotage - réunissant des représentants de l'Association Lausanne Région, l'Association des communes de la région morgienne (ACRM), des villes de Lausanne et de Morges, des Schémas directeurs des 5 secteurs géographiques de l'agglomération et le Canton - présente actuellement le projet modifié à l'issue de la consultation aux 27 communes directement concernées. Celles-ci pourront encore proposer d'éventuelles adaptations d'ici la fin de l'année. Début 2007, le projet finalisé devrait être signé par les communes, les associations régionales et le Canton et transmis à la Confédération. Si celle-ci le valide, elle accordera à certaines infrastructures de transport qu'il propose un financement fédéral qui pourrait couvrir jusqu'à 50% des coûts de leur réalisation.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 06 octobre 2006

Pierre-Yves Delcourt, chef de projet, Service de l'Aménagement du territoire, 021 316 74 11 - Denis Décosterd, secrétaire Général de Lausanne Région, 021 613 73 35 - Jean-Jacques Lehmann, Ass. des communes de la Région Morgienne, 021 869 74 33